

REUNION POUR LE COMITE DES FETES

Vous souhaitez vous investir au sein de la commune ? Vous souhaitez redonner vie au Comité des fêtes ?

**Nous vous donnons rendez-vous le
Jeudi 30 juin 2022 à 18h00
à la salle de réception à côté de la Mairie !**

ACCUEIL D'UNE FAMILLE UKRAINIENNE

Depuis début juin la commune de Pardies héberge une famille Ukrainienne (un couple et ses 2 enfants de 13 ans et 8 mois) dans un de ses logements. Pour aider à leur installation le CCAS fait appel à la solidarité de tous les Pardisiens pour :

- **Des dons alimentaires** (produits secs à durée de conservation longue, plats cuisinés, conserves, féculents, légumes secs, sucre ou encore huile).

Vous pouvez déposer vos dons à la Mairie sur les horaires d'ouverture (09h30 - 12h00 et 14h15 - 18h00) du lundi au vendredi.

OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Les Pardisiens qui laissent leur habitation inoccupée durant leurs vacances peuvent bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances assurée par la Police Municipale. Inscription auprès de la mairie.



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION



FETE NATIONALE DU 14 JUILLET JOURNEE RESERVEE AUX PARDISIENS

Les traditionnelles grillades de la Fête Nationale, offertes par le conseil municipal avec le concours des associations pardisiennes, auront lieu le :

**Jeudi 14 juillet 2022
à partir de 12h00 à la salle des fêtes.**

Afin de faciliter l'organisation de la journée, il est impératif de vous inscrire au secrétariat de la mairie au plus tard le 7 juillet 2022 à 18h00.